

Samedi 2 mai 2020

Ce lundi, jour béni pour les pêcheurs

Reportée en mars en raison de la crise du Covid-19, l'ouverture de la pêche, ce sera lundi. L'impatience est de mise chez les pêcheurs.

● **Jean-Michel BODELET**

Ce sera donc pour ce lundi 4 mai. Les nombreux pêcheurs attendaient ce moment depuis le troisième samedi de mars où, crise sanitaire oblige, l'ouverture officielle n'a pas eu lieu.

Une fois l'incompréhension passée, les différents acteurs n'ont pas manqué de faire part de leurs doléances aux autorités. « Il y avait eu d'importants rempoissonnements avant l'ouverture prévue en mars. Le poisson était là. Les permis payés. Nous attendions ce moment » glisse Thierry Thielngen, président de la Maison de la pêche du Luxembourg à Habay-la-Neuve.

Moyennant certaines conditions (lire par ailleurs) il sera donc possible au pêcheur d'assouvir sa passion à partir



Les pêcheurs vont à nouveau pratiquer leur sport favori.

EUA-50667529785

de lundi. « Tout le monde est heureux, satisfait et impatient », note-t-il.

« Éviter le retour de manivelle »

Cette impatience ne risque-t-elle pas de voir un afflux particulièrement important sur

les sites de pêche ?

Le président ne le pense pas : « Ce moment est tellement attendu, oui mais les pêcheurs sont des gens respectueux. Tous ont

conscience de la crise que nous traversons. Sur les sites spécialisés, sur les réseaux sociaux, en contact direct, je constate que tout le monde insiste sur le respect

strict des consignes édictées pour cette reprise. Nous sommes, nous pêcheurs, sensibles à l'opportunité qui nous a été donnée de pratiquer notre passion. Nous ne voulons en aucun cas, risquer un retour de manivelle par suite de comportements inappropriés. »

Et les magasins spécialisés ?

Tout serait donc réglé et parfait dans le monde de la pêche avec cette reprise ? Pas tout à fait. Thierry Thielngen évoque deux secteurs oubliés : « Les pisciculteurs avaient leurs bacs complets. Heureusement, il y a une quinzaine de jours, une solution a été trouvée », avance-t-il.

Et de parler d'une « incompréhension » concernant les magasins spécialisés : « Les magasins de pêche sont toujours fermés. C'est dommage et ce n'est pas logique. Nous avons besoin d'appâts, d'amorces... Certains livrent via commandes sur le Net. Mais tout le monde, je pense notamment aux pêcheurs plus âgés, n'y a pas forcément accès », plaçant pour une ouverture rapide de ce type d'enseignement. ■

Alex Petit sera au rendez-vous

Alex Petit, citoyen de Saint-Hubert, sera du rendez-vous ce lundi : « Comme tous les disciples de Saint-Pierre, je serai très heureux de taquiner à nouveau dame fario », dit-il, mettant en avant une « petite déception » celle que l'ouverture n'ait pas eu lieu en mars. « Pourtant, je pense que postposer l'ouverture cette année était une sage décision car les retrouvailles sont souvent très festives dans certaines sociétés ou pour des groupes d'amis. En

pleine phase d'expansion de la pandémie, c'était trop risqué et privilégier la santé était prioritaire. »

Alex Petit privilégie la pêche en solitaire. Sur ce point et s'avançant pour ce lundi, il commente : « J'évite en général les regroupements là où se trouve le poisson remis. Je sais par expérience que ce sera difficile, notamment ce 4 mai, mais en marchant un peu, il y a toujours moyen de trouver un petit coin plus tranquille. »

La Maison de la pêche à Habay accessible dès 6 h

Ce lundi, il sera possible, dès 6 h, de joindre, par téléphone, la Maison de la pêche du Luxembourg, sise à Habay-la-Neuve. Non pas pour y réserver un stage, ces derniers ne sont pas autorisés, non pas pour se renseigner sur la fête de la pêche, cette dernière est annulée mais bien pour y glaner des informations précieuses pour cette reprise de la pêche.

Thierry Thielngen, président de ladite Maison, souligne : « Nous assurons déjà une permanence téléphonique. Depuis l'annonce de la reprise de ce 4 mai, de nombreuses questions nous arrivent. Un document de synthèse peut être transmis sur demande. »

La pêche devra être pratiquée seul ou accompagné d'une personne vivant sous le même toit. Une distance de 5 m devra être respectée. Il sera possible de se déplacer en voiture pour aller pêcher : « Dans les limites du raisonnable. Il faudra suivre le trajet le plus direct entre le domicile et le

cours d'eau », glisse notre interlocuteur, ajoutant : « La police contrôlera les déplacements. Le pêcheur devra être seul ou accompagné d'un pêcheur vivant sous le même toit. Il devra être en possession de son matériel et de son permis de pêche de la région, de celui de la société où il va aller pêcher. »

Concernant la pêche en barque, elle est autorisée mais là aussi, en solitaire ou avec une personne vivant sous le même toit. ■

J.-M. B.

► 063/216 474